

Chavannes-le-Chêne, le 19 novembre 2012

Préavis no 05/2012

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

le budget 2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2013 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, ainsi que les charges imposées par le canton, groupement scolaire et social :

Charges

<u>LEM</u> :	fr. 2'000.-- , montant qui a doublé cette année.
<u>Ecoles</u> :	Augmentation des coûts de fr. 5'000.--
<u>Protection civile</u> :	La commune a décidé de mettre en suspens l'amortissement de la dette.
<u>Service social & Santé publique</u> :	Ces coûts augmentent d'année en année pour se chiffrer à fr. 45'000.-- soit fr. 7'000.-- de plus que le budget 2012
<u>Facture sociale</u> :	fr. 91'000.-- à charge de la commune soit une augmentation de fr. 6'000.-- par rapport au budget 2012.
<u>Eau</u> :	Les charges sur l'eau seront augmentées suite à la construction des nouveaux réservoirs, mais elles seront compensées par l'augmentation du prix de l'eau à fr. 1.80.
<u>Cimetière</u> :	fr. 10'000.-- pour la désaffectation d'une partie du cimetière.

Revenus

Péréquation directe : **fr. 112'000.--** en faveur de la commune, mais nous devons tenir compte d'un rattrapage financier lié à la bascule de 2011 soit un montant supplémentaire de **fr. 2'000.00.**

Impôts : Suite à la création de nouveaux appartements dans le village, il est à prévoir une augmentation du nombre d'habitants, donc un meilleur rendement d'impôts.

Bâtiments : De nouveaux loyers seront perçus dans le bâtiment de l'ancienne poste.

Ordures : Avec le nouveau règlement sur la gestion des déchets, nous allons toucher une ristourne de STRID sur les déchets incinérables en fonction du tonnage. Nous aurons au final moins de financement par l'impôt.

Comme d'habitude, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2013, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2013, est arrêté comme suit :
Total des Dépenses : **fr. 930'000.-**
Total des Recettes : **fr. 868'000.-**, soit un excédent de charges de **fr. 62'000.-**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Marmier

N. Mercier